



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 41125

Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la politique tarifaire de la SNCF. Actuellement, il existe un large éventail de tarifs avec des conditions avantageuses variables. Il s'agit des cartes vermeil, couples, familles, groupes (Carrissimo, Kiwi), billet congés, séjour ou joker, etc. Les avantages varient également selon les périodes de trajet. Il en résulte des problèmes de lisibilité pour les usagers. En conséquence, elle lui demande si la SNCF entend prendre des mesures de simplification et d'unification tarifaire.

Texte de la réponse

Les réductions accordées sur le réseau de la SNCF au titre des « familles nombreuses », du « billet de congé annuel », des abonnements de « travail » ou bien encore des abonnements « élèves, étudiants, apprentis » sont des réductions à caractère social et font à ce titre l'objet d'une compensation par l'État sur les comptes de la SNCF. Les bénéficiaires ne subissent aucune limitation d'accès dans les trains. Les réductions commerciales telles que les cartes « vermeil », « carrissimo » ou « kiwi » auxquelles fait référence l'honorable parlementaire sont consenties par la SNCF dans le cadre de son autonomie de gestion. Les réductions commerciales visent à inciter des catégories très diverses de clientèle à prendre le train et également à accroître la fréquentation des trains aux heures plus creuses. Elles sont donc naturellement accordées par la SNCF en contrepartie de conditions spécifiques d'accès. La SNCF a toutefois engagé depuis 1944 un processus de simplification pour rendre le train plus facilement accessible. Le calendrier tricolore a été supprimé sur les TGV et, pour les trains classiques, le calendrier tricolore a été transformé en calendrier bicolore avec la suppression de la période rouge qui existait précédemment. Par ailleurs, à la suite de l'enquête qu'elle a menée en février dernier auprès des voyageurs, la SNCF a pris l'engagement de poursuivre les mesures de simplification de ses tarifs ainsi que des modalités d'accès et de réservation dans les trains. Mais, bien entendu, la préoccupation des voyageurs reste de payer moins cher le train. Dans cet esprit, une réduction de 15 % sur le plein tarif sera appliquée, à partir du 1er décembre prochain, sur 200 « trains verts » en moyenne par jour dont certains TGV pour lesquels il ne sera pas, en outre, nécessaire de réserver. Le ministre chargé des transports ne peut que soutenir de telles mesures prises dans l'intérêt à la fois de l'entreprise et de ses clients.

Données clés

Auteur : [Mme Aurillac Martine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41125

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 décembre 1996

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3766

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6461